

## Charte pédagogique

---

### La mission de la Fegems dans la formation

Dans le but d'assurer des prestations d'accompagnement de qualité auprès des résident·es, la Fegems a le devoir de soutenir ses membres dans le maintien et le développement des compétences.

### Les rôles du Pôle formation

Le Pôle formation promeut la formation professionnelle ainsi que la formation continue en accord avec les objectifs de la Fegems et/ou des autorités. Son action se décline à plusieurs niveaux :

- Accompagner, soutenir et conseiller les membres en matière de politique de formation et dans la mise en œuvre de cette dernière.
- Accompagner les directions dans la gestion de la formation et le développement de compétences.
- Promouvoir la formation des professionnel·les de tous les secteurs des EMS membres (administration, soins, intendance, animation)
  - par la formation professionnelle continue,
  - par la formation professionnelle qualifiante.
- Être acteur et accompagnateur du changement auprès des membres.
- Garantir l'accès à la formation et maintenir à jour le niveau de compétences des collaborateur·trices.
- Contribuer à une relève de qualité en veillant aux niveaux de qualification.
- Favoriser les bonnes pratiques par l'interdisciplinarité et les échanges inter-EMS.
- Définir des standards professionnels et promouvoir leur respect par la formation.
- Participer activement à la formation dans le secteur de la personne âgée au niveau cantonal en tant que membre du Réseau santé-social et en tant qu'interlocuteur de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.



## Nos valeurs

Afin de délivrer des prestations de qualité, le Pôle formation veille à

- orienter les prestations en fonction des besoins de nos membres,
- assurer un accompagnement personnalisé,
- collaborer en toute bienveillance et transparence,
- assurer une amélioration continue et agile,
- respecter la déontologie et l'éthique propre au secteur.

## Nos principes directeurs pour une formation de qualité

De manière plus concrète, nous appliquons nos valeurs par la formulation de principes pédagogiques qui guident toutes nos activités de formation, de la conception à l'évaluation des prestations en passant par leur mise en œuvre.

## Ingénierie de formation

### 1. Agir avec le terrain

- Construire des dispositifs de formation en phase avec les besoins des membres et de leurs équipes.
- Concevoir des dispositifs de formation en collaboration avec des experts-terrain, également formateurs.
- Faciliter le transfert des acquis par la proximité des contenus avec la réalité du terrain.

### 2. Faire preuve d'agilité et promouvoir le développement continu

- S'adapter et évoluer continuellement en tant que prestataire de formation.
- Répondre aux besoins de manière créative et innovante, l'ingénierie de formation reposant sur des modalités pédagogiques différenciées (présentiel, distanciel, digital, mixte, autre...).
- Adapter et améliorer en continu les offres de formation en conformité avec les besoins recueillis et analysés.

### 3. Collaborer au sein du réseau

- Promouvoir la collaboration de divers partenaires internes et/ou externes pour faire bénéficier les membres des expertises sur toute thématique du secteur.
- Décloisonner en misant sur l'interdisciplinarité.
- Favoriser les liens et les échanges entre les structures.



## Déploiement de la formation

### 4. Placer l'apprenant·e au centre

- Respecter la personne et prendre en compte ses besoins et ses attentes.
- Prendre en compte l'expérience et les connaissances des participant·es en misant sur la co-construction.
- Le·la collaborateur·trice participant·e est acteur·trice de sa formation.

### 5. Faciliter les apprentissages

- Définir et présenter des objectifs clairs et atteignables.
- Promouvoir la participation active des participant·es aux formations.
- Recourir à des méthodes d'enseignement dynamiques et interactives pour permettre l'ancrage des apprentissages.
- Favoriser la transférabilité en proposant des outils concrets et basés sur la pratique des participant·es.

### 6. Évaluer les apprentissages et les prestations

- Le·la formateur·trice évalue les apprentissages afin de réguler et orienter ses prestations, dans le but d'atteindre les objectifs préalablement définis.
- Les prestations délivrées sont évaluées par les participant·es et les formateur·trices en vue d'une amélioration continue.